

SCHWEIZER CLUB ORIENTISCHER WINDHUNDE - SCOW

Règlements de cotisations 2023 und 2024

2. Catégories de membres

Les catégories de membres suivantes existent actuellement :

- Membre actif
- Membres de la famille (deux personnes ou plus vivant dans le même foyer)
- Patrons (pas de droit de vote)

3. Cotisations annuelles valides

a)	Membre actif	CHF	54.00
b)	Membre de la famille (par personne dans le même foyer)	CHF	24.00
c)	Mécène (contribution minimale)	CHF	40.00
d)	Membres honoraires		libéré
e)	Membres du conseil d'administration		libéré
F)	Juge d'exposition et/ou de caractère (juge spécial)		libéré

Si vous adhérez après le 31 octobre (date/signature de la déclaration d'adhésion), la cotisation annuelle pour l'année en cours est supprimée.

Vous ne pouvez pas rejoindre ou quitter au cours d'une année civile !

4. Contributions supplémentaires à la cotisation :

SKG (Société Cynologique Suisse)	(à partir de 2022)	CHF	20.00
WIG (Communauté d'intérêt Greyhound)	(à partir de 2021)	CHF	1.00
IGWR (Communauté d'intérêt pour les courses de lévriers)	(à partir de 2022)	CHF	6.00
Membre honoraire avant le 23 avril 2016			libéré
Membre honoraire après le 23 avril 2016	Contribution SKG, WIG et IGWR		
Vétérans du SKG avant le 23 avril 2016	Exonération de cotisation SKG		
Vétérans du SKG après le 23 avril 2016	Contribution SKG, WIG et IGWR		
Les mécènes n'ont pas à payer la contribution SKG ou WIG & IGWR			

5. Frais d'entrée à la rentrée

En cas d'inscription répétée, des frais d'inscription de CHF 120.00 (frais ZZP) seront facturés.

6. Frais de relance

Au deuxième rappel, un supplément de **CHF 10.00** sera facturé pour frais et dépens en plus de la cotisation.

7. Disposition finale

Le présent règlement des cotisations remplace toutes les résolutions antérieures concernant les cotisations des membres.

Ce règlement a été adopté lors de la 13ème Assemblée Générale Ordinaire du 4 mars 2023.